

ples tributaires, et ils pourraient acheter plus de terres que n'en ont possédé leurs pères à l'époque la plus prospère de leur royaume !

Est-ce que les Juifs s'assimileront jamais entièrement à un autre peuple ? Ne doivent-ils pas être plus fiers de leur vieille race immuable que de leur nationalité de hasard relativement récente, acquise après tant de changements successifs, eux qui forment ce peuple qu'ils considèrent, niant la loi nouvelle, comme l'élu de Dieu !

Il en sera de même des fils du Céleste Empire, qui n'ont pas de moindres motifs d'orgueil, et qui peut-être sont mieux armés encore pour la lutte de la vie. Jamais les Juifs n'ont causé à aucune nation l'épouvante qui s'est emparée des Américains devant l'invasion pacifique des Chinois.

C'est là le côté redoutable de la question.

Si les Chinois vaincus, devenus les sujets des Européens, qui n'auraient plus de motifs de leur fermer leurs portes, venaient chez eux, ne fût-ce qu'en travailleurs et commerçants paisibles, en simples coolies, avec l'esprit d'entreprise qui les a déjà poussés vers l'Amérique, ils chinoiseraient l'Europe, ils la dévoreraient !

Et s'ils se levaient en hordes guerrières, organisées, armées, disciplinées et conduites par les Japonais, — ce qui est l'éventualité la plus à craindre, — l'avenir de la domination du monde appartiendrait à la race jaune.

Ce sera le temps alors pour les nations de se charger mutuellement de la responsabilité de leur coupable impéritie.

LE RÉGICIDE

Le régicide est un crime, cela n'est pas discutable ; mais en quoi est-il plus abominable qu'un autre, et pourquoi mérite-t-il un traitement plus rigoureux, plus sauvage devrions-nous dire, que celui que l'on inflige au plus odieux des assassins ?

Cette réflexion nous est venue en lisant dans des journaux européens l'information suivante relative à l'assassin du roi Humbert :

“ La peine de mort étant abolie en Italie, le régicide sera condamné aux travaux forcés à perpétuité. Mais auparavant, il sera enfermé dans une cellule pendant dix ans.”

Ce petit alinéa ne dit pas grand chose au premier abord. Gaetano Bressi et tous ses pareils ne soulèvent nulle part aucune sympathie, et la prison perpétuelle semble être une peine trop douce pour l'expiation de leur crime.

Doucement, s'il vous plaît, bonnes âmes !

Le régime cellulaire, tel qu'on l'applique en Italie et en Suisse,